



En incapacité de travail et sans aucune assistance, il se retrouve dans le dénuement complet

Cas 449 / 31.01.2024

Mot-clés : Conditions de vie, aide sociale, ALCP

Personne concernée (*Prénom fictif): Joaquim*

Origine : Portugal

Statut : Permis B (travail)

Résumé du cas (détails au verso)

Joaquim* arrive en Suisse en 2017, pour y travailler comme maçon. Il est alors âgé de 57 ans. Son contrat de travail lui permet d'obtenir d'abord un permis L valable une année, puis en 2018, un permis B valable 5 ans.

Suite à un accident et à plusieurs problèmes de santé, Joaquim* se retrouve, à 64 ans, en incapacité de travail totale. Alors qu'il remplit toutes les conditions pour bénéficier d'une rente-pont, il ne parvient pas à en faire la demande, les démarches étant trop complexes. Sans aucune assistance professionnelle, Joaquim* se retrouve livré à lui-même et survit uniquement grâce au soutien de ses connaissances.

Finalement, une infirmière à domicile alertée par la situation de complet dénuement dans laquelle se trouve Joaquim* contacte une assistante sociale d'un autre service. Celle-ci reprend l'intégralité du dossier et dépose en urgence une demande de revenu d'insertion ainsi que la rente-pont à laquelle Joaquim* avait droit depuis le début. Celle-ci lui est accordée en mai 2023.

Chronologie

2017 : Arrivée en Suisse. Octroi du permis L.

2018 : Octroi d'un permis B.

2019 : Arrêt de travail en raison d'un accident.

2022 : Incapacité de travail complète, fin des indemnités chômage (avril) ; octroi du revenu d'insertion (novembre)

2023 : Demande de renouvellement du permis B (janvier) - toujours en attente ; octroi de la rente-pont (mai)

Questions soulevées

- Comment se fait-il qu'une personne qui perd son droit de chômage en raison de l'impossibilité de son placement pour raisons de santé, ne reçoive aucun accompagnement pour prévoir la suite ?
- Pourquoi, lorsqu'une personne se retrouve en incapacité de travail complète pour des problèmes de santé, une demande de rente invalidité n'est-elle pas automatiquement déposée ?
- Comment se fait-il que les personnes qui travaillent en Suisse puis se retrouvent gravement atteintes dans leur santé n'aient pas de garantie du maintien de leur statut de séjour ?

Description du cas

« J'étais perdu dans le système, et je n'ai reçu aucune aide pour m'y retrouver. Quand je n'avais plus de quoi manger, ce sont mes amis qui me donnaient de l'argent. C'était très difficile. »

Joaquim* a un parcours de travail typique de la mobilité voulue au sein de l'Union européenne: après quelques années d'emploi en tant que boulanger au Portugal, il est engagé comme plafonnier en Allemagne. À la fermeture de l'entreprise, il retourne au Portugal où il travaille comme charpentier. Il retrouve peu de temps après un emploi en Allemagne en tant que manœuvre de chantier, qu'il garde durant 16 ans. Il s'installe finalement en Suisse en 2017, pour y travailler comme maçon. Il est alors âgé de 57 ans. Il reçoit d'abord un permis L valable une année, puis un permis B.

En 2019, il se casse le pouce. Il doit être opéré à deux reprises et se trouve donc en arrêt de travail. En raison de son contrat de travail « atypique » (sans revenu minimal ou taux d'emploi assuré), il ne bénéficie de l'assurance perte de gain (APG) que durant quelques mois. Il perçoit ensuite les indemnités de l'assurance chômage.

Mais d'autres problèmes de santé viennent s'ajouter : Joaquim* souffre de thromboses et d'œdèmes, pour lesquels il devra être opéré 6 fois. Il raconte avoir 180 agrafes dans les jambes. Ces problèmes le rendent invalide et, en 2022, son incapacité de travail complète est reconnue. En conséquence, il perd ses indemnités chômage puisque son état le rend inapte au placement.

Joaquim* demeure sans aucune aide financière. Il se rend dans un office de sa commune en charge des assurances sociales pour demander de l'aide. Mais, alors qu'il remplit toutes les conditions pour percevoir une rente-pont, aucune demande n'est déposée en sa faveur. Un mois plus tard, il se rend auprès d'un office d'aide sociale. Un dossier est alors ouvert pour une demande d'aide sociale mais les démarches sont trop complexes, uniquement en français, et nécessitent une importante quantité de documents. Sans soutien professionnel pour mener ces démarches, Joaquim* abandonne.

Au total, durant près de six mois, il survit en demandant à des connaissances de lui prêter de l'argent pour subvenir à ses besoins vitaux. Le propriétaire du logement qu'il loue accepte de retarder le paiement du loyer, faute de quoi Joaquim* se serait retrouvé à la rue. Il explique que cette période a été extrêmement difficile pour lui et l'a plongé dans une dépression. Il raconte avoir envisagé de mourir, mais avoir tenu bon grâce à sa femme et ses enfants à qui il téléphonait tous les jours.

Une infirmière à domicile alertée par la situation de complet dénuement dans laquelle se trouve Joaquim* contacte une assistante sociale d'un autre service. Celle-ci reprend l'intégralité du dossier. En novembre 2022, elle dépose en urgence une demande de revenu d'insertion ainsi que la rente-pont à laquelle Joaquim* avait droit depuis le début. Joaquim* accède également aux Cartons du Cœur (une association de distribution de produits alimentaires gratuits pour quelques repas par semaine). Finalement, la rente-pont lui est accordée en mai 2023.

Joaquim* explique qu'il était perdu dans le système. Durant plus de six mois, il n'a bénéficié d'aucun accompagnement pour s'y retrouver et ne s'en est sorti que grâce à son réseau informel. Aujourd'hui, il est sous curatelle, sa situation financière et administrative est suivie par une professionnelle.

En janvier 2023, son permis B a échoué. Joaquim* a attendu plus d'une année son renouvellement, dans l'incertitude constante que les autorités ne le refusent en raison de son bref passage par le revenu d'insertion, compte tenu de l'application restrictive de l'ALCP pratiquée par la Suisse.

En février 2024, épuisé par cette situation, Joaquim* a décidé de repartir vivre au Portugal.

Signalé par : EPER Vaud

Sources : entretiens avec Joaquim* et avec l'EPER Vaud